# L'ABEILLE.

*JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.*

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 81, Rue Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 29 AOUT 1840.


CANDIDATS WHIGS
CHOISIS PAR LA CONVENTION NATIONALE.

POUR PRESIDENT DES ETATS UNIS.
## WILLIAM H. HARRISON
*DE L'OHIO.*

POUR VICE-PRESIDENT DES ETATS UNIS
## JOHN TYLER,
*DE LA VIRGINIE.*

POUR GOUVERNEUR:
## HENRY JOHNSON.
*Sujet à la décision de la Convention des Whigs de l'Etat.*

TICKET WHIG ELECTORAL POUR LA LOUISIANE.

1er. District—WM. DE BUYS, d'Orléans.
2d. District—JOSEPH BERNARD, d'Est-Bâton-Rouge.
3me. District—LŒUFROY BARRAS, de La Fourche.
4me. District—JACQUES DUPRÉ, de St. Landry.
5me. District—SETH LEWIS, des Rapides.

ASSOCIATION TIPPECANOE DES JEUNES GENS.
Une assemblée spéciale aura lieu ce soir, à 7 heures, à la Cour de Paroisse.
G. KERSHEEDT, A. DELAPLAINE, } Secrétaires.

### VERSATILITÉ DU PARTI LOCO-FOCO.—II.
(*Voir l'Abeille du 26.*)

Le *Richmond Enquirer* du 20 janvier 1839 disait encore à propos du *sub-treasury bill*:

"Le plan de sous trésorerie que nous venons d'examiner est plus fort encore que le bill de la session extraordinaire. La disposition qui crée des receveurs généraux, laquelle n'était pas dans le bill primitif, constitue une innovation dans notre système financier, car elle établit une nouvelle classe d'officiers pour garder les fonds perçus par les collecteurs et receveurs ordinaires. Nous craignons bien que ce ne soit un premier pas pour arriver à une série d'innovations, funestes à la liberté. Déjà on a été des collecteurs aux receveurs et des receveurs aux receveurs généraux: qui peut nous assurer que les quatre receveurs généraux qu'on propose ne serviront pas de point de départ pour arriver à vingt ou même cinquante? Et qui pourra arrêter l'augmentation de ces nouveaux officiers sous un président ambitieux?

"Ce bill augmente le patronage du Pouvoir Exécutif en lui donnant la nomination des receveurs généraux, espèce de missionnaires financiers, et surtout en mettant les deniers publics plus directement sous le contrôle d'agens nommés par le président et destituables par lui.

"Par ce moyen encore les fonds sont beaucoup plus exposés qu'ils ne le seraient dans les caveaux des banques, à la disposition du trésorier des Etats Unis.

"Ce bill, enfin, fait une distinction entre la circulation du pays et celle du gouvernement en refusant, après un certain temps, de recevoir autre chose que des espèces métalliques en paiement de ce qui peut être dû au gouvernement. Nous croyons devoir soumettre à nos lecteurs l'extrait suivant d'une lettre publiée récemment par Mr. J. P. King, ex-sénateur de la Géorgie:

"Il est curieux de voir le soin avec lequel les partisans de cette mesure cherchent à s'étayer de précédents, et quels précédents! Après nous avoir reportés à Rome sous les questeurs; en Espagne, en Turquie, et surtout en France sous Napoléon, on nous introduit en Allemagne dans les Etats formant autrefois la Confédération du Rhin. Il est vrai qu'il y a en Espagne, en Turquie et ailleurs, quelque chose qui ressemble au Bill de la Sous-Trésorerie; mais il y a aussi dans ces Etats d'autres choses, qu'on n'introduira, j'espère, jamais en Amérique."

*L'Albany Argus* disait en 1837:

"Le germe du *Sub-Treasury Bill* se trouve dans un rapport de Alexandre Hamilton présenté au Congrès en 1790. Mais la perception du revenu public en numéraire est le point principal de la discussion. Cette mesure est anti-républicaine. En 1834, un Mr. Gordon, whig de la Virginie, présenta à la chambre un Bill analogue à celui dont nous nous occupons maintenant. Le revenu public devait aussi être exclusivement perçu en or ou en argent. En soutenant cette mesure Mr. Gordon faisait ironiquement un appel à tous ceux en faveur de *Jackson-money* de lui venir en aide, et savez-vous comment fut accueilli cet appel? Un seul partisan de l'administration, *un seul* vota en faveur du projet Gordon. Cette mesure était réellement anti-républicaine: aussi fut-elle repoussée par tous les vrais disciples de Jefferson.

"Mais quels sont les partisans de cette mesure? quels sont ceux qui ont intérêt à la faire adopter? *Les ennemis de nos Banques locales*, à l'aide desquelles nous avons augmenté la richesse nationale et la prospérité individuelle; *les ennemis d'un bon système de crédit*, lequel assure une juste rémunération à l'industrie; *les niveleurs*, qui ne pouvant atteindre à la hauteur de leurs voisins plus industrieux et plus persévérants, cherchent à les rabaisser jusqu'à eux; *les usuriers* qui veulent exercer sans contrôle leur dangereuse industrie!

En 1837, on passa, à un *meeting* de Tammany Hall à New-York, les résolutions suivantes:

"Résolu que nous considérons le système de percevoir les revenus publics au moyen de l'agence des Sous Trésoreries comme mauvais en principe; que le langage du Globe en 1834 représente la mesure sous sa véritable couleur en disant qu'elle est désorganisatrice et révolutionnaire, subversive des principes fondamentaux de notre gouvernement; qu'il est clair comme le jour que l'effet de cette mesure serait de mettre de plus en plus le trésor public, sous le contrôle du président et l'exposer à être pillé par des centaines d'individus qui n'y ont point accès maintenant; que ce système qui présentait en 1834 de si grands dangers, qu'il fut condamné par un vote unanime des membres démocrates du Congrès, doit être maintenant radicalement mauvais, et tout-à-fait indigne du soutien d'un peuple éclairé."

Opinion de J. C. Calhoun, en 1834, sur ce sujet:

"Le sénateur du Kentucky dans le cours de ses remarques sur le sujet en discussion, a lu un passage remarquable de l'un des meilleurs écrivains de l'antiquité (Plutarque): la description de César entrant de force, l'épée à la main, dans le trésor de la République Romaine. Nous sommes au même point de notre révolution politique et l'analogie entre les deux cas est parfaite; ne différant que par le caractère des acteurs et les circonstances dans lesquelles ils se sont trouvés.

"Là l'acteur principal était un guerrier audacieux s'emparant ouvertement et par la force du trésor de la République Romaine; ici, c'est un homme rusé et corrompu qui n'est point entré dans le trésor ouvertement, de vive force, l'épée à la main; mais avec les fausses clefs du sophisme, silencieusement, et s'enveloppant pour ainsi dire, des ombres de la nuit. Le but est le même, mais la manière de l'atteindre est différente comme le caractère des individus. Avec de l'argent j'aurai des hommes et avec des hommes j'aurai de l'argent, disait le pillard romain; avec l'argent, nous aurons des partisans et avec les votes des partisans, nous aurons de l'argent disent nos fripons publics. Avec des hommes et de l'argent, César détruisit la liberté Romaine et concentra tous les pouvoirs dans sa main, avec de l'argent et des partisans corrompus on s'efforce maintenant d'étouffer la liberté américaine ....!

### SOUS-TRESORERIE.

M. Van Buren a dit, dans un de ses messages, qu'il avait fait prendre des informations sur le système financier de vingt-sept gouvernemens d'Europe et que, sur ce nombre, *vingt-deux* avaient un plan de sous-trésorerie analogue à celui qui était alors présenté et qui a été adopté depuis.

C'est donc les gouvernemens despotiques de la vieille Europe, que M. Van Buren prend pour modèle. Qu'on dise ensuite qu'il n'est pas un excellent démocrate?

Avant peu la république comptera vingt-huit états au moins. Les Florides ont déjà réclamé leur admission comme Etat et le territoire d'Iowa qui se trouve avoir une population excédant cinquante mille âmes ne manquera pas de réclamer son admission à la prochaine session du Congrès.

### COUR CRIMINELLE.
*Affaire Trouet.*

L'affluence est aussi considérable qu'hier, malgré la chaleur accablante.

A 10 heures et demie la Cour entre en séance, et après l'appel des jurés, M. Soulé, avocat du prévenu, prend la parole.

Nous regrettons de ne pouvoir reproduire ici tout le beau plaidoyer de M. Soulé; les limites dans lesquelles nous sommes obligé de nous restreindre, nous forcent à n'en donner qu'une esquisse même très imparfaite; et, nous l'avouons, il est fort heureux pour nous qu'il en soit ainsi, car en l'entendant nous avons oublié quelle était notre mission. Dominé par les charmes de son éloquence, nous nous sommes entièrement abandonné au plaisir que nous éprouvions, et lorsque sa parole a cessé de retentir à notre oreille, nous avons jeté avec désespoir les yeux sur notre papier! Hélas, il était tout blanc encore! Nous en sommes donc réduit à notre mémoire; et comment se souvenir, quand pendant trois heures on n'a pas eu une seule pensée, et que chaque minute de ces trois heures a soulevé une émotion nouvelle?

Nous ne suivrons donc pas M. Soulé sur tous les points qu'il a traités; nous n'aurons pas non plus la prétention de citer textuellement ses paroles, nous ne retracerons pas tous les passages de sa plaidoirie qui ont soulevé dans l'enceinte même de la Cour des mouvements d'approbation spontanés; mais nous ne ferons que reproduire succinctement les souvenirs qui nous sont restés.

Les cris "arrêtez"—"C'est un assassinat"—"Ne tirez pas" qui avaient été proférés par la foule au moment où Pruè s'était trouvé désarmé, pouvaient être d'un grand poids contre le prévenu, car on pouvait croire qu'ils étaient l'expression de l'opinion de toutes les personnes présentes. Le défenseur l'a senti, et il s'est attaché à prouver que ces cris, que l'on disait être partis de la foule, n'avaient été proférés que par quelques amis de Pruè. "Eh quoi! a-t-il dit, vous avez vu les champions se placer à une distance de cinq pas; vous connaissiez les conditions du duel, car vous les avez entendu lire; vous avez vu tirer les deux premiers coups, vous avez vu le défunt faire usage de son second pistolet, et vous êtes restés impassibles, et vous n'avez pas crié alors qu'il fallait peut-être crier! Et lorsque l'un des combattants veut user de son droit, car vous savez qu'il l'avait acheté, vous criez à l'assassinat! à la lâcheté!"

A ce sujet, le défenseur a cité le passage suivant d'un ouvrage de M. le comte de Chatauvillard intitulé "*essai sur le duel*". "L'importance de tirer simultanément, la voici: lorsqu'un homme se bat avec une arme chargée, il peut calculer ainsi: je tirerai le premier, se dit-il; si je tue mon adversaire j'en serai débarrassé tout d'abord. Si j'ai eu le mauvais choix des armes, ma vie sera en sa puissance, et comme c'est un homme courageux et généreux, en même temps, j'aurai une grande chance dans sa générosité. En effet celui qui vient d'acquérir la certitude que sa vie est hors de danger, éprouve à son insu un bien être qui le porte à tous les mouvements de générosité; et puis tirer sur un homme maintenant sans défense aucune, un homme qui ne peut plus lui faire de mal, à qui il peut donner la vie, accorder une grâce, un pardon, tout cela est entraînant; il tire en l'air, ou remet son arme aux témoins. Il a fait une bonne action, il le croit du moins, il s'en va le cœur content. Son offense est bien effacée, s'il a reçu l'offense; effacée, s'il l'a faite, car il a rendu raison et on ne lui doit plus que de la reconnaissance. Il se dit tout cela et s'applaudit. Et moi, ajoute l'auteur, *je dis qu'il a laissé un félon sur la terre*, un drôle qu'il faut punir sévèrement, qu'il faut flétrir, car il a eu pour lui toutes les chances d'un combat qui devait être égal..........

Or, ce livre dont nous venons de citer un passage, a reçu l'approbation de tout ce qu'il y a de plus illustre en Europe. Le maréchal Lobau, le maréchal Molitor, les ducs d'Istrie et de Saulx Tavannes, pairs de France, le prince Poniatowski et quatre-vingts autres noms non moins marquants l'ont honoré de leurs signatures.

Puis, revenant au duel lui-même, le défenseur s'écrie: "Qui donc s'est constamment opposé aux duels? Sont-ce des hommes comme ceux dont vous venez d'entendre les noms? Non, Messieurs, ceux qui se sont opposés, qui s'opposent encore aux duels sont nos cardinaux et nos prélats à robe courte; ce sont eux, eux seuls qui ont fait retentir des déclamations furibondes contre les duels et les duellistes! Et entre ces calotins de nouvelle fabrique et ces illustrations de la vieille Europe, vous ne devez pas hésiter à prononcer!!

Le champ était vaste et la mémoire de l'orateur féconde, aussi les citations ne lui ont-elles pas manqué. Voyez ce que dit Jules Janin, un des plus célèbres écrivains français de ce siècle:

"Celui-là est perdu dans le monde des lâches qui n'a pas le cœur de se battre; car alors les lâches, qui sont sans nombre, font du courage sans danger à ses dépens; celui-là est perdu dans ce monde où l'opinion est tout, qui ne saura pas acheter l'opinion d'un coup de feu ou d'un coup d'épée; celui-là est perdu dans ce monde d'hypocrites et de calomniateurs, qui ne saura pas se faire raison, l'épée au poing, des calomnies et surtout des médisances.

"La médisance assassine mieux qu'une épée nue; la calomnie nous brise, bien plus à coup sûr, que la balle d'un pistolet. Je ne voudrais pas vivre vingt-quatre heures dans la société, telle qu'elle est établie et gouvernée, sans le duel........"Il (le duel) prend la justice à l'instant où la loi l'abandonne; seul il punit ce que les lois ne peuvent pas punir: le mépris et l'insulte. Ceux qui ont parlé contre le duel étaient des poltrons ou des imbéciles; celui qui a parlé pour et contre était un sophiste et un menteur des deux parts. Nous ne sommes encore un peu des peuples civilisés aujourd'hui, que parce que nous avons conservé le duel.

M. de Chatauvillard dit encore dans l'ouvrage dont nous avons déjà donné un extrait:

"Mais qu'on se rappèle bien que les lois contre les duels n'ont produit que d'affreuses catastrophes, que d'iniques condamnations; que l'esprit de tous les temps les a repoussées; que ce ne sont pas des lois nouvelles contre les combats singuliers qu'il serait nécessaire de promulguer, mais des lois réglementaires de ces combats, qui les rendraient moins fréquents, moins atroces et plus conformes au point d'honneur.

Maintenant veut-on connaître l'opinion de M. Merlin, ancien procureur général à la cour de Cassation de France, certes c'est là une autorité bien puissante. Et bien! voici ce que dit M. Merlin dans son recueil alphabétique de questions de droit:

"Les philosophes ont beau déclamer contre le duel; l'humanité, la religion et la morale ont beau le condamner; l'opinion générale en a fait, dans certains cas, un point d'honneur, et le seul mot d'honneur fait taire tous les scrupules, et impose silence à toutes les objections.

"Placez un homme d'honneur entre l'infamie qui s'attachera à son nom, s'il recule devant la proposition d'un duel, et l'échafaud, où s'il l'accepte, sa tête tombera sous le fer de la justice, et jugez vous même quel parti il prendra naturellement, à moins qu'il ne soit doué d'une de ces grandes âmes qui savent toujours faire fléchir devant la raison les préjugés les plus profondément enracinés, c'est à dire à moins qu'il ne soit dans un cas malheureusement fort rare.

"Aussi qu'ont produit les sanglants édits de Louis XIV contre le duel? Ils ne l'ont pas réprimé; ils n'ont fait peut être qu'en rendre l'usage plus fréquent.

Mais il est un autre point sur lequel la défense était plus solide encore; c'est l'oubli dans lequel a été constamment laissée la loi sur les duels depuis 22 ans qu'elle existe. L'avocat a fait ressortir adroitement l'étrangeté de l'accusation d'aujourd'hui, lorsque depuis 1818 mille accusations de ce genre eussent dû être portées et que pas une ne l'a été. Après s'être attaché à prouver que cette loi ne devait pas, ne pouvait pas être mise en vigueur après être tombée pour ainsi dire en désuétude; qu'après qu'elle était restée muette, qu'on l'avait laissée dans le silence pendant vingt deux ans, il n'était plus permis de la faire revivre, il s'est écrié: "depuis que cette loi a été adoptée, 4224 citoyens des plus recommandables de cette ville ont été membres du grand jury. Ces citoyens ont promis sous leur serment de dénoncer tous les crimes et délits de toute espèce qui seraient parvenus ou qui parviendraient à leur connaissance. Faudra-t-il que je vous énumère tous les duels marquants qui ont eu lieu depuis? Faudra-t-il que je vous cite les noms de toutes les victimes de combats singuliers qui ont eu un retentissement tel que personne ne pouvait les ignorer? Cependant un nombre infini de vols, de meurtres et de crimes de toutes sortes ont été signalés par le grand jury, tandis que des duels que tout le monde savait, celui de Chalupt, de Bonneval, et de tant d'autres qui sont tombés victimes, ont été tus, et ils sont restés dans l'oubli. Or, rappelez vous le bien, Messieurs, si vous rendez contre le prévenu un verdict de culpabilité, vous déclarerez par là parjures, ces 4224 de vos concitoyens!"

La chaleur, qui était excessive, a forcé plusieurs fois le défenseur à s'interrompre; sa parole est devenue insensiblement plus faible et il a terminé par un appel à la générosité du jury, qui, nous en avons l'assurance, n'aura pas été sans effet.

Il faut avoir entendu hier, M. Soulé pour juger de l'impression que sa belle plaidoirie a faite sur l'auditoire.

M. Soulé a tout ce qui caractérise l'orateur: le midi avec ses flammes brille dans son regard. Sa voix est sonore et elle vibre des sons retentissants. Ses mouvements sont rapides et passionnés, et rien ne saurait peindre l'animation de ses gestes, la noblesse de sa pose. La mémoire est l'agent principal de son éloquence; il est véhément et plein de feu, mais il n'y a rien d'amer dans ses personnalités. Ses discours abondent en traits saillants et heureux; sa parole va droit à l'âme; il émeut et transporte son auditoire, et lui arrache, sans forcer son éloquence, des trépignements involontaires.

M. Mazureau a pris la parole après M. Soulé. Il avait à répondre à quatre avocats et l'on pense bien que ce n'est pas dans une heure ou deux qu'il eut pu le faire. Aussi, sur sa demande, la cour s'est ajournée à demain dix heures. Nous renvoyons donc à notre prochain numéro le résumé des débats de cette séance, qui, nous l'espérons, sera la dernière qu'occupera ce fameux procès.

### INTERIEUR.
### ELECTIONS.—CAROLINE DU NORD.

Nous devons au Wilmington *Chronicle* du 21 courant, de nouveaux renseignemens sur les élections de cet Etat; ils confirment pleinement le succès que nous annoncions, il y a peu de jours.

"Nous avons, dit le Wilmington *Chronicle*, les retours de 62 comtés et la majorité de Morehead est de 8142. Si les trois comtés dont nous ne connaissons pas encore les résultats, ont voté comme en 1836, cette majorité s'accroîtra encore. Les whigs de la Caroline du Nord sont heureux de présenter à leurs compatriotes un résultat aussi satisfaisant.

Maryland. — Le 14 une immense assemblée de whigs a eu lieu dans le Maryland occidental, à Middleton. Plusieurs orateurs distingués de Baltimore s'y sont fait entendre. La bonne cause fait chaque jour des progrès, et quand viendra le jour de l'épreuve, le Maryland remplira dignement sa tâche.

Boston—L'*Acadia* qui a fait un si beau voyage, repart pour l'Europe le 1er septembre.

On lit dans le [illegible] *Pilot*:

"Contraste entre [illegible] Président [illegible] qui devait marcher sur ses traces.

"Mr. Poindexter a rapporté un fait de la carrière présidentielle du général Jackson qui contraste singulièrement avec celle de M. Van Buren.

"Un cadet de West Point avait été renvoyé de l'établissement sur le témoignage d'un nègre, la décision fut soumise par appel au président Jackson. Après avoir présenté les documens, le juge Rowan du Kentucky commença l'exposé de l'affaire par le témoignage du nègre. *Assez*, dit le vieux général en l'interrompant, *assez*; *le fait d'un nègre déposant contre un blanc est suffisant, dans mon opinion, pour vicier toute la procédure. La décision est annullée et le cadet reprendra ses études.*

"Que la conduite de M. Van Buren a été différente, et cela dans une affaire où les deux témoins nègres étaient les domestiques de l'accusateur! "*Je n'ai rien trouvé dans l'affaire du lieutenant Hooe qui put motiver mon intervention.*"

Nous trouvons dans le Mobile *Advertiser* le paragraphe suivant:

"Dans une visite que le gouverneur *Poindexter* a fait tout récemment aux "White Springs", on l'invita à haranguer les citoyens au sujet de la Présidence. Il se rendit à ce désir et vint à parler de la conduite du général *Harrison* dans la question du Missouri. Il rapporta qu'il se trouvait à côté de *W. H. Harrison* lorsque cette question fut traitée dans le congrès et que le général lui dit à lui même: "Je sais que je sacrifie ma popularité parmi mes constituans en agissant comme je le fais, mais j'aime mieux faire ce sacrifice que de laisser violer la constitution de mon pays."

Le *Gén. Thomas Hinde* est mort le samedi, 22 courant, à sa résidence habituelle dans le comté de Jefferson (Mississipi.) Le général *Hinde* s'est trouvé avec le général Jackson à la bataille de la Nouvelle Orléans, et durant toute la dernière guerre, il a rendu à son pays de signalés services. Bien que Th Hinde ne fut pas des nôtres en politique, nous nous empressons de rendre justice à son mérite et à ses vertus.

Vermont.—Les whigs de Vermont ont eu à Bennington une convention où l'on comptait de 10 à 12 mille personnes. La plus admirable intelligence et l'enthousiasme le plus vif ont régné dans cette grande assemblée qui a été haranguée par le colonel Stone, du New-York Advertiser, par l'honorable N. P. Tallmadge et d'autres. Après une démonstration aussi significative, le parti loco-foco serait fort mal venu à avoir encore la prétention d'emporter le Vermont.

## VARIÉTÉS.
### UN MAGISTRAT EN GOGUETTES.

M. Atkinson, l'un des magistrats du comté de Lancaster, tenait avec ses collègues l'audience de police le 27 juin. Il s'y était présenté dans un état presque complet d'ivresse, à la suite d'un copieux déjeuner. La première cause était celle d'une marchande de liqueurs qui avait tenu sa boutique ouverte le dimanche pendant l'office divin. Comme elle se trouvait en récidive, elle a été condamnée à 2 liv. st. d'amende et aux frais.

Pendant ce court débat, M. Atkinson s'était fait remarquer par le peu de convenance de ses interpellations. On devrait, disait-il, prendre tous ces empoisonneurs publics qui ne débitent que des drogues malfaisantes à ceux qui n'ont pas le moyen de payer du porto, du claret (bordeaux) ou du champagne. Vive le bon vin! *Bonum vinum lætificat cor hominis.*"

M. Eastwood, l'un des collègues de M. Atkinson, l'ayant invité à mettre plus de circonspection dans ses propos, le magistrat en goguettes répondit par des injures telles que le président fut obligé de lever la séance.

De juge qu'il avait été, M. Atkinson est devenu accusé peu de jours après; il a été assigné le 4 juillet sur la plainte de M. Eastwood, pour avoir compromis la dignité de son caractère en se présentant ivre à l'audience.

Cette fois M. Atkinson n'était pas ivre, mais il se trouvait dans un état de surexcitation extraordinaire.

Le recorder ou juge criminel de Liverpool, qui présidait la séance, lui ayant demandé s'il se déclarait coupable ou non coupable du fait qu'on lui imputait, M. Atkinson a répondu: "Qu'il me soit permis d'adresser une question à mon accusateur."

Le Président.—Répondez d'abord oui ou non.

M. Atkinson.—Eh bien! je suis coupable, je conviens que j'avais un peu trop déjeuné.

Le Président.—Alors vous connaissez la peine que vous avez encourue, 5 shellings d'amende et les frais.

M. Atkinson.—Combien cela fait-il en tout?

Le greffier.—7 shellings 4 pences.

M. Atkinson, ouvrant sa bourse.—Eh bien! voilà votre argent. A prés, et il me sera permis de questionner mon adversaire. Etes-vous père de famille, M. Eastwood?

M. Eastwood garde le silence.

M. Atkinson.—Ah! vous ne répondez pas, je le comprends, il est des questions embarrassantes.

Le président—En vérité, monsieur, vous passez toutes les bornes; vous êtes encore moins excusable aujourd'hui, car vous ne paraissez pas ivre.

M. Atkinson—Eh bien! C'est peut-être un reste de l'autre jour; mais il faut, comme dans le drame de *Marino Faliero*, que justice soit faite.

A ces mots M. Atkinson détache de la muraille le tableau sur lequel sont inscrits les noms des magistrats. Son nom, comme le plus ancien, se trouve en tête; il prend une plume et écrit à côté de son nom: "Condamné le 4 juillet à 5 shillings d'amende pour ivrognerie."

Le président—Monsieur, finissez, s'il vous plaît, cette scène scandaleuse.

M. Atkinson—Eh! mon Dieu, si je vous importune, je vais vous régaler de mon absence. Je prie M. le journaliste qui prend ses notes, de coucher tout cela sur son procès verbal.

Après avoir prononcé ces paroles, M. Atkinson se retourne et on l'entend murmurer entre ses dents l'expression anglaise *scoundrels* qui correspond à drôles ou gredins.

Le président.—Que dites vous là M. Atkinson?

M. Atkinson—Je dis que je vous souhaite le bon soir..... Adieu, polisson d'Eastwood!

Le président—Monsieur, je serai obligé de rendre compte de votre conduite au ministre de l'intérieur et de la justice, si vous ne rétractez pas l'injure que vous venez de proférer.

M. Atkinson, qui voulait sortir, est forcé de rentrer; il paraît enfin comprendre sa position. "Il est vrai, dit-il, que j'ai accolé au nom de M. Eastwood l'épithète de *blackguard* ou de *polisson*, mais c'était une plaisanterie; je n'ai pas voulu l'offenser.

M. Le président—J'admets votre rétractation; mais je crains que le ministre de l'intérieur, informé de tout ceci, ne vous raie du tableau des magistrats.

M. Atkinson—Il en sera informé, n'en doutez pas; avec ces gueux de journalistes (montrant le rédacteur qui prend des notes), il n'y a plus rien de secret dans le monde. Je ne serai pas étonné que le bruit de mon affaire ne se répandit jusqu'à New York et même dans la Cochinchine.

Ainsi s'est terminé cet étrange et scandaleux débat.

*La Communauté.*—M. Léon et Mlle. Hersilie sont en présence au tribunal de paix du 4e. arrondissement.

Le Juge, au jeune homme.—Mademoiselle vous réclame le paiement d'une bague et d'une chaîne de montre qui lui appartenaient.

Léon.—Je ne dois rien.... on m'en a fait cadeau.

Hersilie.—Moi, te faire des cadeaux!....Eh! bien, c'est ça qu'est du joli! faites donc des présens à monsieur, c'est fabuleux de fatuité!

Léon.—Ecoute, Hersilie, je n'attaque pas ta moralité.... je te prie te t'abstenir de toute personnalité offensante.

Hersilie.—Je ne vous demande rien que mon dû... vous m'avez emprunté une bague et une chaine... dans l'intimité; c'était bon un moment.... maintenant il me les faut.

Le Juge.—Comment, monsieur, justifiez-vous que cette bague et cette chaine vous aient été réellement données?

Léon.—C'est très facile.... voici d'abord une lettre de mademoiselle qui le prouve:

"*Mimi*,

"Tu m'écris que tu es dans la *panne*, que tu perdras ta place au ministère si ton bottier vient faire opposition sur tes appointemens....Eh bien! tu es un vilain de ne m'avoir pas dit ça dimanche, à Montesquieu.... Tu me donnes bien ce qui m'est nécessaire quand j'en ai besoin, il faut que j'en fasse autant.... Voilà deux bijoux que cet entrepreneur de déménagemens que tu connais m'a achetés l'an dernier; porte-les chez *notre estimable tante*, on te prêtera soixante francs dessus; tâche de garder quelques grosses pièces pour aller à l'Ambigu ce soir.

"Ton amie, Hersilie Vagabond."

Une hilarité générale succède à cette lecture.

Le Juge.—Il me semble, mademoiselle, que la lettre est concluante....

Hersilie.—Cette lettre?.. qu'est-ce qu'elle prouve?

Léon, riant.—Oh! elle est bonne, la charge.... *tu me donnes ce qui m'est nécessaire*.... ça prouve que vous puisiez dans ma bourse quand j'étais en fonds.

Hersilie.—Toi, en fonds! c'est-à-dire qu'on le pendrait la tête en bas sans qu'il sorte une pièce de six liards de ses habits.... c'est au point que son tailleur a renoncé à lui faire des poches.... c'était une cavité inutile. (Hilarité)

Le Juge.—Enfin, mademoiselle, vous ne pouvez pas contester le don que vous avez fait.... car il est prouvé par l'intimité qui a existé entre vous deux.

Mlle Hersilie essaie en vain de modifier l'état de la question par des explications nouvelles; M. le juge de paix, après délibéré, considérant qu'il a existé une communauté entre les parties, que le produit du prêt fait par le Mont-de-Piété sur les objets réclamés, a profité à tous deux, déboute la demanderesse de ses prétentions.

## LISTE MARITIME.
### PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

**EXPÉDIÉS.**

Brick Ellsworth, Homer, Mobile, S & J P Whitney.
Goel. Montezuma, (Max.) Howland, Vera-Cruz, J Baldwin
Goel. David Moss, Rowe, pour Pensacola, J. Thayer & co
Goel. Frédérick Arnet, Hughes, pour la Mobile, C. J. Wheeler

**ARRIVÉS.**

Bateau de remorque Shark, Martyn, des Passes, avec les goel. Toulonne Rover et Olinthus.
Bateau de remorque Lion, Riddle, des Passes avec le brick Léo et la goel. Watchman.
Brick Leo, Hardy, des Iles Turques.
Goel. Watchman, Murray, de Matamoros.
Goel. Southerner, Curry, de Matamoros.
Goel. Toulonne Rover, Marion, de Galveston.
Goel. Olinthus, Gay, de Castine (Me.)
Goel. D. Crockett, de la Mobile.
Goel. Temperance, Gillet de Calcasieu.
Steamer Bâton-Rouge, Brenham, de Vicksburg.
" Winchester, Whitten, de Caire.
" Massachusetts, Pennel, de Cincinnati.

MAQUEREAUX, HARENGS, &c.—21 barils maquereaux No. 1, 60 barils harengs, 10 barils saumons, Nos. 2 et 3, à vendre par J. W. ZACHARIE & Co.

## COMMERCIAL.

DERNIERES DATES

| | | | |
|---|---|---|---|
| New-York | août 19 | Liverpool | août 3 |
| [illegible] | août 18 | Londres | août 2 |
| Philadelphie | août 22 | Havre | juil 31 |
| Washington | août 20 | Cadix | août 1 |
| Baltimore | août 20 | Bordeaux | juil 24 |
| Charleston | août 22 | Madrid | juil 21 |
| Vera-Cruz | juin 20 | Cadix | juil 17 |
| Tampico | août 1 | Havane | août 14 |
| Mexico | juil 27 | Houston | août 14 |

MARCHÉ MONÉTAIRE.
Nouvelle-Orléans 28 août 1840.

| | | |
|---|---|---|
| Espèces | | pour cent prime |
| Billets de Banque des E.U. | 6 @ 6 | |
| Notes de la Trésorerie | 5 @ 7 | do. |
| Souverains | $4 80 @ $4 90 | do. |
| Doublons Espagnols | 17 @ 17 37½ | |
| do Mexicains | 16 37½ @ 16 62½ | |
| Or Américain | 7 @ 8 pour cent prime | |

REVUE DU MARCHE.
Nouvelle-Orléans, 19 août 1840.

Nous n'avons aucun changement à signaler dans les affaires qui ont eu lieu pendant ces trois derniers jours. Les nouvelles Européennes que nous avons reçues n'ont produit aucun effet sur la place. Les temps ont été superbes pendant ces derniers jours et l'état sanitaire de la ville des plus satisfaisants. Le fleuve continue à baisser, il est à 12 pieds au dessous de la haute marée.

COTON—Arrivées depuis le 25 courant: Louisiane et Mississipi 917 balles dont 493 nouvelle récolte, Tennessee et Nord Alabama 143 do.; ensemble 1060 balles. Expédiées pour Liverpool 2247 balles, Havre 3610 do, Brême 16 do, Boston 262 do; ensemble 6187 balles opérant une réduction sur le stock de 4807, en laissant en main y compris celui à bord des navires non encore expédiés le 29 courant un stock de 14,866 balles.

ETAT DU COTON.

| | | |
|---|---|---|
| 1839. 1 Oct. Stock en mains, | | 16297 |
| Reçu les trois derniers jours | 1060 | |
| Précédemment, | 936670 | 953966 |
| | | 917066 |
| Exporté pendant les 3 derniers jours | 6187 | |
| Précédemment, | 936670 | 932737 |
| Stock en mains, | | 14866 |

Les nouvelles que nous avons reçues d'Europe en date de Liverpool du 4 et de Londres du 3 du courant nous annoncent le marché au coton comme se maintenant ferme aux mêmes côtes que celles du 25 juillet. Le nouveau coton arrive assez abondamment depuis quelques jours: nous espérons en avoir d'ici à quinze jours en quantité suffisante pour permettre de grandes transactions. Nous observons que la qualité de la nouvelle récolte jusqu'à lors reçue est généralement fort belle. Les ventes depuis mercredi ne dépassent pas 250 balles sur lesquelles 72 balles Mississipi à 7 cents, 27 de Louisiane à 8 1/2 cents et 152 à 7 1/2 cents.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.

| Louisiane et Mississipi. | | Tenn et Nort Alabam. | |
|---|---|---|---|
| Ordinaire, | 6 3/4 à 7 1/4 | Ordinaire, | 6 1/2 à 7 |
| Moyen, | 8 à 8 1/2 | Moyen, | 7 1/2 à 7 1/2 |
| Bon, | 9 1/2 à 10 | Bon, | 8 1/2 à 8 1/2 |
| Bon et beau | } Ces qualités manquent. | | |
| Bon et fin | | | |

TABAC—Le marché depuis mercredi dernier a été très calme et nous n'avons connaissance d'aucune vente à l'exception de quelques unes de 1 ou 2 boucauts. Le stock en vente se réduit maintenant à environ 600 boucauts et les détenteurs demandent des prix en plein: nos dernières côtes continuent à subsister c'est à dire pour les lots inférieurs de 1 1/2 à 1 1/2 ou 7 cents; les seconds et premiers lots commun 2 1/4 à 1 1/4 et 7 1/4; beaux lots 3, 5 1/2 et 7; lots supérieur 3 1/2 à 6 1/4 à 6 1/2, 3 et 8 1/4 à 8 1/2, lots de choix 4 1/2 à 4 1/4 et 8 1/2 à 9 cents.

Arrivés depuis le 25 courant 21 boucauts; expédiés pour Brême 325 do, Boston 167 do; ensemble 492 boucauts.

ETAT DU TABAC.

| | | |
|---|---|---|
| Oct. 1 1839. Stock en main | bds. | 962 |
| Reçu pendant les 3 derniers jours | 21 | |
| Précédemment. | 42490 | 42511 |
| | | 43473 |
| Expédié pendant les 3 derniers jours | 509 | |
| Précédemment, | 37690 | 38199 |
| Stock en main, | | 5274 |

SUCRE—Cet article continue à conserver une ferme position et est en bonne demande aux prix portés dans nos dernières côtes. Les ventes depuis mercredi, renferment environ 300 boucauts, partie pour l'exportation et partie pour l'intérieur aux prix de 6 à 7 1/2 cents.

MELASSE—Nous n'avons à signaler aucun changement depuis dans cet article qui se maintient ferme à nos dernières côtes.

FARINE—Vu l'augmentation du stock le prix a tant soit peu baissé et nous cotons maintenant $4 60 la superfine, prix auquel le marché s'est clos hier avec une grande tendance à la baisse, en conséquence des nombreux arrivages d'hier qui ont porté le stock à 4000 barils. Nous cotons la belle farine à $4 60.

Le Saindoux, le Sel, le Whiskey, le Porc et le Lard, n'ont subi aucun changement.

Le Change et le Fret se sont maintenus aux prix portés dans nos dernières côtes.

*Change sur place.*

| | |
|---|---|
| Traites Sterling | 10 à 12 1/2 prime. |
| France | 5 f 0 @ 0 |
| New-York 60 jours | 4 @ 0 0 prime. |
| do 30 do | 6 à 5 1/2 à 2 1/4 @ 0 |
| do 3 do de 7 @ 0 à | 0 @ prime. |
| Philadelphie 60 jours | 1 1/2 @ 0 do |
| à vue | 4 @ 0 do |
| Boston 60 jours | à 0 @ 0 do |

FRET.

| | |
|---|---|
| Coton pour Liverpool | de 1 1/2 d à |
| Do do Havre, | 1 ct |
| Do do New York, | 1 1/2 à 5/8 |
| Do do Boston, | 1 1/2 à 5/8 |
| Tabac pour Cowes, | |
| Do de Londres directement, | 40 |
| Do do New York, | 3 00 à 3 50 |
| Do do Boston, | 5 00 à |
| Do de Philadelphie, | 5 00 à 7 |

[Correspondance particulière de l'Abeille.]

BALTIMORE, le 20 août 1840.

Je fais parvenir à votre connaissance les quelques variations que nous avons éprouvées dans notre marché depuis mon dernier rapport.

CAFÉ—Le cargaison du navire Covington se composant de 5308 sacs de Rio a été offerte hier à l'encan et 4200 se sont vendus de 9 @ 12 cents.

COTON—Une vente de bon Georgie Upland à 11 1/2 cents et un lot inférieur à 9 cents.

FARINE—Les nouvelles reçues d'Angleterre n'ont produit aucun effet remarquable. Pour Howard street les détenteurs demandent $4 37. J'ai entendu parler d'une vente à $4 25.

### PROCLAMATION
PAR A. B. ROMAN
*Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.*

ATTENDU que des informations officielles ont été données par l'avocat du district du huitième district judiciaire de cet Etat, qu'un nommé DAVID GRIFFIN, de la paroisse de St. Tammany a été dans la soirée du 1er. du courant assassiné à Smith's Ferry sur la rivière de Bogue Chitto par deux personnes nommées URIAH CHAPMAN & JOHN CHAPMAN, et que les dits Uriah et John Chapman ont évité les atteintes de la justice et qu'on suppose qu'ils se sont réfugiés dans la cyprière de la rivière aux Perles non loin de l'endroit de leur résidence dans la paroisse de St. Tammany.

J'ai jugé à propos d'émettre cette proclamation offrant une récompense de TROIS CENTS PIASTRES à la personne ou aux personnes qui parviendront à se saisir des dits Uriah et John Chapman et les livreront au shérif de la paroisse de St. Tammany, ou la moitié de la somme ci-dessus pour l'arrestation de l'un d'eux, afin qu'il soit ou qu'ils soient poursuivis pour cette offense selon les rigueurs de la loi.

Uriah Chapman est signalé comme âgé d'environ 17 ans, mince, brun, les yeux gris foncé et d'une taille d'environ cinq pieds 7 ou 8 pouces.

John Chapman, frère d'Uriah correspond à peu près à la même description mais il est signalé comme étant un peu plus fort et âgé d'environ vingt ans.

Donné sous ma main et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle-Orléans, le vingt-huitième jour du mois d'août de l'année de notre Seigneur, mille huit cent quarante et de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique, la soixante cinquième.

Signé: A. B. ROMAN.
Par le Gouverneur,
Signé: LEVI PIERCE.
29 août

### AMUSEMENT.
SECONDE SERIE DU GRAND VOYAGE PITTORESQUE.
*Encoignure Royale et Orléans.*

Ouvert tous les jours depuis 6 1/2 heures du soir jusqu'à 10.

ILE DE MALTE et ses nombreuses fortifications, ancien Boulevard de la Chrétienté.

CHANDI-SEWA, grand temple de Pégu, (ou les mille et une Pagodes,) édifice colossal et singulier, le plus ancien du culte des Birmans.

Intérieur de l'immense Basilique de St.-Pierre de Rome.

Passage du grand St.-Bernard, par l'armée française commandée par Bonaparte 1er. consul le 1er. prairial an VII (21 mai 1800.)

Rue Royale (dite du Pô) la plus magnifique connue, à Turin en Piemont;

Extérieur de la Cathédrale de St. Paul à Londres.

PRIX D'ENTRÉE.—25 cents, les enfants 12 1/2.

Les vues se changeront deux fois par semaine, les samedis et mercredis. 29 at

AVIS.—Les cliens de feu A. Segaux, avocat, sont prévenus que Mr. J. F. Pepin, avocat, est chargé de la suite de ses affaires.
Bureau, Passage de la Bourse entre Conti et St.-Louis.
29 août—4

### CAFÉ DES COURTIERS.
Rue St. Louis en face de la Bourse de Cité.

LES soussignés, annoncent respectueusement à leurs *vieilles connaissances* et au public en général, qu'aujourd'hui samedi à midi (La matinée étant consacrée pour les visiteurs) ils feront l'ouverture d'un nouvel établissement sous la dénomination ci dessus.

On y servira des déjeuners au café, lait, chocolat, etc., à prix fixe.

La buvette sera pourvue des meilleurs rafraîchissements et des liqueurs de 1re qualité.

L'ordre et le service le plus prompt, régnant dans leur établissement, ils osent espérer que leur activité, soutenue par la meilleure intention de contenter tout le monde, leur fera obtenir le patronage du public et de leurs amis.
29 at—3 J. MERLE & J. BROIZE.

CLOCHES POUR HABITATION et Bateaux à vapeur, à vendre par PHELPS & Co, 100, rue du Camp. 29 août—4

A VENDRE—Une négresse âgée de vingt-quatre à vingt-six ans, très bonne cuisinière, bonne domestique de maison, excellent sujet et très soumise.
Une autre âgée de 18 à 19 ans, excellente domestique de maison, bonne gardienne d'enfant, et sachant coudre assez bien. Ces domestiques sont parfaitement garanties. S'adresser à ED. DE SANTOS, rue Rampart, entre Dumaine et St. Philippe, vis-à-vis la Loge. 29 août—7

BENJAMIN H. FIELD, de New-York, continuera les affaires que faisait feu son frère Joseph B. Field, pour son compte particulier, sous la raison de Field & Co., au No. 73, rue Bienville. 29 août—30.

WHISKEY—200 barils whiskey rectifié de Cincinnati à vendre par MAHARD & BROTHERS, 29 août 36, Nouvelle-Levée.

PORC—70 barils porc désossé, 101 barils porc mess, 100 dito M. O. mou, 150 do. morceaux supérieurs, à vendre par MAHARD & BROTHER, 29 at 36, Nouvelle-Levée.

JAMBONS—100 boucauts jambon de Cincinnati, platecôtes, venant d'être reçus et à vendre par MAHARD & BROTHER, 29 août 36, Nouvelle-Levée.

WHISKEY, JAMBONS, &c.—100 barils whiskey rectifié, 10 barils jambon, 100 fréquins graisse, 30 barils eau-de-vie du pays, en magasin et à vendre par JOSEPH LANDIS & Co., 29 août No. 14, rue Poydras.

MOULINS A COTON.—10 moulins à coton, de diverses grandeurs, d'une manufacture en réputation, en magasin et à vendre par N. D. CHAMBERLIN & Co. 29 août

THÉ, PLOMB &c.—250 caisses thé impérial et poudre à canon; 16 barillets plomb à giboyer, 100 barillets gingembre en poudre; 3 poinçons rum de la Jamaïque; 10 barils eau-de-vie de pêche; à vendre par N. D. CHAMBERLIN & Co. 29 août

CHAUX—200 barriques chaux de Thomaston, de première qualité, à vendre par EDWARD SPRAGUE, 29 août 22, rue de la Douane.

MORUE—100 caisses morue, à vendre par EDWARD SPRAGUE, 29 août 22, rue de la Douane.

CHANDELLES—100 caisses chandelles moulées, à vendre par EDWARD SPRAGUE, 29 août 22, rue de la Douane.

PAPIER—300 rames papier à envelopper, à vendre par EDWARD SPRAGUE, 29 août 22, rue de la Douane.

FARINE—400 barils farine de Cincinnati, à bord du chalande, à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co. 29 août 36, rue Poydras.


Tirage officiel de la GRANDE LOTERIE DE LA LOUISIANE,
Classe Extra No. 75.
4 3 60 17 36 28 [illegible] 71 28

| | | |
|---|---|---|
| 1 Lot de | | 10,000 |
| 1 Lot de | | 10,000 |
| 1 Lot de | | 5,000 |
| 20 Lots de | | 1,725 |
| 20 Lots de | | 500 |
| 50 Lots de | | 250 |
| 60 Lots de | | 150 |
| 102 Lots de | | 100 |

Billets, $4 00—coupons en proportion.
Billets à vendre au bureau des Directeurs.
D. S. GREGORY & Co.
29 août 26, rue du Canal

SANGSUES DE CHOIX.
REÇU par l'Anne Louise venant de Bordeaux, plusieurs milliers de sangsues de premier choix, à vendre à des prix modérés à la pharmacie de J. METOP, 29 août—4 160, rue Royale entre Orléans et St. Pierre.

SANGSUES de choix—6,000 grosses sangsues de 1ère qualité, nouvellement reçues et à vendre à la pharmacie de F. P. DUCONGE, 28 août—3 55, Bienville.

SANGSUES DE CHOIX.
6000 sangsues de choix et de première qualité, à vendre à des prix modérés au comptant et en détail, à la pharmacie de A. A. PEYCHAUD, 26 at 123, rue Royale.

DEUX ou trois messieurs avec leurs dames, et quelques messieurs seuls, pourront obtenir la table et la chambre meublée (ces derniers la table seulement si cela leur convient) dans une pension bourgeoise de famille, rue du Camp No. 222, à quelques portes au dessus de la place Lafayette. S'adresser sur les lieux 20 at

UNE FEMME parlant français, d'une quarantaine d'années, trouverait à se placer de suite à la campagne, comme gardienne d'enfants, si elle pouvait donner de bonnes recommandations.
Pour plus amples informations, s'adresser au Bureau de l'Abeille. 28 août—6

CHEMIN DE FER ENTRE CARROLLTON ET LA NELLE.-ORLEANS.
AVIS.—Fête à Carrollton. Le jardin sera brillamment illuminé tous les dimanches et mercredis soirs où le temps le permettra. Les chars partiront à chaque heure, à partir de 4 heures P. M. et ils continueront jusqu'à ce que la fête soit finie. Les dimanches ils partiront à chaque heure à partir de 4 heures P. M. comme d'ordinaire. JOHN HAMPSON,
26 août Ingé. en chef du C. de Car. et de la Nelle-Orléans.

BANQUE DU COMMERCE DE LA NOUVELLE ORLEANS.—N. Orléans le 27 août 1840.
LE public est prévenu de ne pas négocier les mandats suivants que l'on suppose être renfermés dans une malle perdue à bord du steam boat North Carolina, et dont le paiement a été arrêté. Ces mandats sont spécialement endossés par S. W. Edmond caissier pour E. G. Cooke en faveur de Geo. O. Hall caissier.
J. Littlefield & Co, sur C. A. Labusan & Co, daté du 25 juin, à 5 mois. $2825 51

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Do | do | do | 25 juin à 5 mois | | 219 60 |
| Do | do | do | do | à 6 do | 282 31 |
| Do | do | do | do | à 6 do | 1641 44 |
| Do | do | do | do | à 6 do | 821 40 |
| Do | do | do | do | à 7 do | 236 60 |
| Do | do | do | do | à 7 do | 381 60 |
| Do | do | do | do | à 7 do | 857 26 |
| Do | do | do | do | à 7 do | 322 22 |

E. G. Hyde sur Hyde & Goodrich endossé par J. Phyfe, daté du 24 avril à 4 mois. 120 33
A. P. GRAY, président pro. temp.

A VENDRE, à des conditions très avantageuses, le Café, NEW-YORK & PHILADELPHIE, situé rue Vieille Levée, entre Dumaine et St. Philippe; pour les conditions, s'adresser sur les lieux, ou à A. CAPDEVIELLE & Co, 29 août 19, rue Toulouse.

WHISKEY—21 barils whiskey de Cincinnati, rectifié, en débarquement de chalands, à vendre par 29 août ADAMS, HARTWELL & Co. 36, rue Poydras.

RUBANS de velours de soie—Un bel assortiment à vendre par F. C. GOERGEN & Co. 29 août 63, rue de Chartres, au 1er.

BATISTE de coton et mousseline, Jaconat, de qualités assorties, à vendre par CLASON & VLES, 29 août 44, rue de Chartres.

CORDE d'emballage—100 rouleaux corde d'emballage de Kentucky, reçus par le steamboat Massachusetts, à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co. 29 août 36, rue Poydras.

CHARBON—500 barils charbon de Cannel, actuellement en débarquement du navire Franklin, à vendre en qualités à la convenance des acheteurs, s'adresser à E. F. JENKINS, 29 août Enc. Poydras et des Magasins.

SEL et Charbon—2000 sacs sel commun de Liverpool, 1500 do fin, et 500 tonneaux charbon de Cannel, du navire Franklin, à vendre en qualités à la convenance des acheteurs, s'adresser à E. F. JENKINS, 29 août Enc. Poydras et des Magasins.

ALCOHOL—6 barils alcohol pur, en magasin et à vendre par G. N. MORRISON, 29 août 11, rue du Canal.

BOIS de teinture—10 barils bois de Campêche découpé, 30 barils fustic, à vendre par G. N. MORRISON, 11, Canal.

RACINE de Salsepareille.—500 livres racine salsepareille, en magasin et à vendre par 29 août G. N. MORRISON, 11, Canal.

SOIERIES—Gros de Naples, serge, mouchoirs de soie, noirs, cravattes dito, poult de soie, écharpes etc. à vendre par CLASON & VLES, 29 août 44, Chartres, au premier.

FARINE—900 barils farine nouvellement moulue, en débarquement du bateau à vapeur Winchester, à vendre par MAHARD & BROTHER, 29 août 36, Nouvelle Levée.

AVOINE—140 sacs avoine, en débarquement du bateau à vapeur Winchester, à vendre par MAHARD & BROTHER, 29 août 36, Nouvelle Levée.

AVIS AUX CHASSEURS—Un bel assortiment de fusils deux coups, de la meilleure manufacture de Paris, à vendre par F C GOERGEN, 29 août 63, Chartres, au premier.

VELOURS de Soie, assorti, à vendre par F C GOERGEN, 29 at 63, Chartres au 1er.

HOCK mousseux—de première qualité et des meilleures marques, à vendre par F C GOERGEN, 29 août 63, Chartres, au 1er.

MOUCHOIRS—Un grand assortiment de mouchoirs de Madras, de Verone, de mousseline blanche, et imitation de batiste; ainsi que des cravattes de mousseline imprimée, à vendre par CLASON & VLES, 29 août 44, Chartres, au premier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—L'Etat de la Louisiane à tous ceux que ces présents concernent:
Attendu que MICHAEL MAHER, ayant acheté à une vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans la propriété ci-après décrite, s'est adressé au greffe de cette Cour et a donné avis qu'il se conforme à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires;" approuvé le 10 mars 1834.
Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour du Premier District Judiciaire, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la Cour en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de comparaître dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.
La dite propriété fut vendue par le shérif audit le 10ème jour de juin de l'année 1840, en vertu d'un ordre de cette Cour, rendu le 9 de mars de l'an de 1840 dans l'affaire de Michael Maher vs. David Adams, No. 19,7:7 du docket de cette Cour, la parole le fut de Michael Maher s'est rendu acquéreur pour le prix de mille piastres, payable quatre-cents piastres avec les intérêts, ainsi que les frais comptant; quatre cents piastres payables le 29 juillet 1840, et la balance le 29 janvier 1841.
Description de la propriété d'après le transfer judiciaire, savoir:
Un lot de terre situé dans le faubourg Annonciation dans l'islet No. 46, borné par les rues des Magasins, Constance, Lacourse et Orange, et désigné par le No. 3, sur un plan de [illegible] notaire public; le dit lot de terre, mesure anglaise, 36 pieds de face à la rue Magasins, sur une profondeur de 160 pieds, avec les améliorations qui s'y trouvent.
Témoin l'honorable A. M. Buchanan, juge de la Cour susdite, ce 31 juillet, A. D. 1840.
[L. S.] F. LEBLANC, dep. greffier.
29 at—29,16,30 sep

AVIS.
DETENU à la geole de St. Jean-Baptiste un nègre nommé JACOB, disant appartenir à Mr. Thomas White, et venir d'une habitation à trois lieues au-dessous de la ville.
Et un nègre nommé ROBERT, appartenant à Mr. Lapiste, paroisse St. Jacques.
Les différents propriétaires de ces nègres sont invités à les retirer en se conformant à la loi.
Paroisse St. Jean-Baptiste, 25 août 1840.
29 août A. LUMIMAIS, shérif.

AUX NEGOCIANTS ET VOYAGEURS.
GRILLION & BISSELL, à Plaquemine (Louisiane), sont prêts à recevoir et à envoyer sous le plus bref délai, toutes les marchandises qui seur seront consignées et qui seront destinées aux Opelousas, Attakapas et bayou Grosse-Tête. L'attend ont près des voitures et des waggons au Planter's Hôtel, en face du Débarcadaire de Plaquemine: les passagers pourront s'y faire inscrire sur le régistre qui y est déposé, afin des'assurer d'être transportés avec leurs effets au Village des Indiens.
Plaquemine, août 1840. 26 août—60

MAGASIN DE GRAINES, rue du Canal, No. 42.
—Le soussigné a l'honneur d'informer les jardiniers, et les habitans des environs, ainsi que le public en général, qu'il a ouvert un magasin, dans la rue du Canal, près de la rue de Chartres, pour la vente de toutes sortes de GRAINES DE JARDINAGE ET DE FERME. Il reçoit maintenant et continuera à recevoir de temps en temps des graines fraiches d'Europe et du Nord. Il ne vendra pas de graines qui ne soient des meilleures qualités et des plus fraiches, et il en garantira en outre l'espèce. Les personnes qui ont des achats de ce genre à faire peuvent s'assurer de ce que le soussigné avance en allant visiter son jardin où il fait l'essai de toutes ses graines, avant de les mettre en vente. On trouvera chez lui toutes sortes de graines pour la saison, une belle collection de graines de fleurs, d'arbres à fruit et d'ornement.
JACOB F. HECHLER,
Floriste et marchand de Graines.
20 at rue du Canal, No. 42, près de la rue Chartres.

SEL—2000 sacs de Sel gros et fin de Liverpool, dernièrement reçus et à vendre en quantités au gré des acheteurs. S'adresser à E. F. JENKINS, 29 jt Enc. Poydras et Magasins.

LE soussigné négociant en sel a constamment en main, un approvisionnement de sel fin et gros de Liverpool et des Iles Turques, à vendre en quantités au gré des acheteurs, par E. F. JENKINS, 3 août Enc. Poydras et Magasins.

CHARBON—500 barils, charbon de Cannel provenant de la cargaison du navire Franklin maintenant en débarquement à vendre en quantités au gré des acquéreurs, s'adresser à E. F. JENKINS, enc. Poydras et Magasins. 22 at

LE Docteur BYRENHEIDT demeure maintenant No. 105, rue d'Orléans, entre les rues Dauphine et Bourgogne, maison du Dr. Sabin Martin. 24 at—60

TRAITES sur Boston, à vendre par VAN WICK & Co, 25 Camp. 26 at

TRAITES sur New-York à vendre par O. H. MIESFGAES, 26 août 42, Bienville.

REÇU par le Mozart et à vendre plusieurs colis contenant des bretelles de coton élastique, en couleurs. Plus, 1 caisse trousseaux d'enfans. BOURRY D'IVERNOIS, 26 août—6 30, Chartres.

MERINOS couleurs foncées pour robes, à vendre aux meilleurs termes. BOURRY D'IVERNOIS, 26 août—6 30, Chartres.

CHAPEAUX DE PANAMA—Un petit lot de belle qualité, reçu et à vendre par J. W. ZACHARIE & Co. 27 at.

150 caisses de 6 et 12liv chaque, de thé impérial et poudre à canon à vendre par CONVERSE & Co, 55 Nelle Levée. 22 at

BLANC de baleine—100 caisses dernièrement reçus à vendre par S. GODDART Jr., 49 Camp. 22 at

PUPITRES de bureaux—8 pupitres et un coffre-fort à vendre par WALTON & COCKAYNE, 22 at 98 et 99, N-Levée.

LETTRES de change sur Boston à vendre par ISAAC BRIDGE & Co., 26 août 124, Magasins.

SEL—2000 sacs sel fin et commun, de Liverpool à vendre en quantités convenables, par A. PARK. 26 août 91, Commune.

INDIENNE D'AUTOMNE.
LES soussignés ont l'honneur d'informer les dames qu'ils ouvriront aujourd'hui quelques balles d'indienne d'une qualité extra fine et dessins tout à fait nouveaux, prix détaillerons à très bas prix.
26 at E. LEFEBVRE & FRERE, enc. Chartres et Conti.

S. GODDARD, Jr.
*Négociant Commissionnaire, rue du Camp, No. 49.*
Nouvelle-Orléans.
24 août

HUILE—1000 gallons huile de Sperm, en futailles, tierçons et barils, à vendre par G. BEDFORD & BECK, 26 août 24, rue de la Douane.

JEUNES GARDES A CHEVAL.—Le [illegible] 30 du courant, à 6 heures [illegible] du matin, pour une revue d'obligation, et se réunira [illegible] place du Cirque, [illegible] équipement complet. Par ordre du capitaine, C. BACON. 27 août maréchal des logis chef par intérim.

LANCIERS D'ORLEANS.
Ordre du service.
LA Compagnie montera à cheval Dimanche prochain, 30 du courant, en grande tenue d'été avec armes et accoutrement au complet et se réunira au lieu du rendez-vous, place du Cirque, à 6 heures très précises du matin, pour une revue d'obligation, ordonnée par la loi.
Par ordre du Capitaine.
27 août E. LECOURT DE BILLOT, Maréchal des Logis-Chef.

CHASSEURS ST. BERNARD.
LA compagnie montera à cheval dimanche prochain, 30 du courant, et se réunira à 6 heures et demie précises du matin, sur la place Washington, pour une revue d'inspection, équipement complet, pantalon blanc.
Par ordre du capitaine commandant.
27 août TH. LACROIX, maréchal des logis chef.

BATAILLON D'ARTILLERIE.
[illegible] les armes Dimanche prochain [illegible] pour une revue d'inspection. Equipement complet, tenue d'été, rendez-vous à l'Arsenal.
Par ordre du Major.
AD. SCHREIBER, Adj Major.
29 août

GARDES D'ORLEANS ATTENTION!!
VOUS prendrez les armes dimanche prochain, 30 courant, à 6 heures précises du matin pour une revue d'inspection. Equipement complet, tenue d'été.
Vous êtes requis d'être au lieu du rassemblement de la Compagnie, à l'heure ci-dessus indiquée.
Par ordre du capitaine Justin Durel.
ANT. DUBUC,
28 août Sergent Major.

GUARDIA DI JACKSON.
Domenica, corrente la Compagnia prendera le arme, in grande tenuta d'estate, e si riunira sulla piazza d'arme alle ore 4 1/2 di mattina, per revista d'obbligazione.
Per ordine del capitano,
TRISCONI,
26 août Sergte. Maggore.

MOSCHETTIERI DI MONTE VERNON.
Domenica 30 corriente la compagnie prendera le armi in uniforme completa d'estate, e si riunira in casa del tenente Lobrano alle 4 1/2 della mattina per la revista d'obbligazione.
Per ordine del commandante la compagnia.
L. MICHEL,
27 août serg. mag.

CAZADORES VOLANTES DEL ESTADO.
*ATENCION!!!*
Revista de obligacion; la compañia se reunira el Domingo, treinta del corriente, a las cinco en punto de la mañana, en el parage acostumbrado, con casaca de paño y pantalon blanco y armamento completo: se recomienda la mayor puntualidad y aseo. De orden del capitan.
FRANCISCO SOLER,
26 de agosto sargento 1o.

CAZADORES DE ORLEANS.—Atencion!!!—La Compañia se reunira el Domingo, 30 del corriente á las cinco y media de la mañana, con armamento completo, casaca de paño y pantalon blanco, para la revista obligatoria. La reunion en la Esquina, calle Real y Sn. Felipe.
De orden del Capitan.
26 agosto FCO. A. GARCIA, Sargto. primero.

JAEGER ACHTUNG!!!
DIE Mitglieder der Compagnie sind aufgefordert sich nächsten Sonntag, den 30 August, Morgens halb nach 5 Uhr, in voller Uniform, (ohne Tornister) auf em Versammlungs Zimmer einzufinden. Am Donnerstag den 27 Abends um 7 Uhr, soll sich ein jedes Mitglied auf dem Versammlungs Zimmer einzufinden.
Auf Befehl des 1st. Lieutenant H. Suffert.
J. C. WAGNER, Oberjaeger.
25 at

ELECTION DE MARGUILLIERS.
CONFORMEMENT à la 6ème section de l'acte de la Louisiane, approuvé le 11 mars 1837, avis est par le présent donné à tous les catholiques romains résidant dans les limites de la paroisse St. Louis de la Nouvelle-Orléans, et ayant les qualités ci-après requises, qu'une élection de QUATRE marguilliers aura lieu LUNDI le SEPTIEME jour de septembre prochain, dans le local ci-devant occupé par la Cour de District, encoignure des rues Condé et Ste. Anne. L'élection commencera à NEUF heures du matin jusqu'à QUATRE heures de l'après midi du dit jour.
QUALITÉS pour être électeurs et marguilliers d'après la SIXIEME section de l'acte intitulé: "Acte pour incorporer la congrégation des catholiques romains de l'église St. Louis de la Nouvelle-Orléans, et pour régler l'administration des biens et revenus de la dite église" approuvé le 7 mars 1816.
Section 6.—Et il est de plus décrété, Que NUL ne pourra *voter* pour l'élection des marguilliers, Ni être élu en la dite qualité qu'autant qu'il sera blanc, âgé de vingt-un ans ou au-dessus; qu'il professera la religion catholique romaine; qu'il sera *domicilié* CINQ ANS au moins avant l'élection dans les limites de la paroisse St. Louis de la Nouvelle-Orléans, et QU'IL PAYERA une taxe de ville de paroisse ou d'Etat, conformément à la liste des propriétés foncières, et qu'en cas de doute sur la qualification de toute personne qui prétendra pouvoir voter, il sera du devoir des marguilliers inspecteurs de l'élection, de l'interroger sous serment, relativement à son droit de voter dans la dite élection.
24 at—jusqu'au 7 sept. CHS. BOLOT, secrétaire.

RAWDON WRIGHT, HATCH & EDSON, Graveurs de Planches de Billets de Banque, à la Nouvelle-Orléans.
PLANCHES DE BILLETS DE BANQUE, Bonds d'Emprunts, Lettres de Change, Certificats de Dépôt et d'Actions, chèques, Sceaux, &c, gravés avec promptitude, dans le même genre qu'ils les faisaient dans leur atelier à New York, et aux prix accoutumés.
Ils ont constamment en main, du papier de billets de banque, qualité supérieure.
Leur atelier est à l'encoignure des rues Royale et du Canal.
Nouvelle-Orléans, 1er. novembre 1839.
21 février—1 an.

FONDS DU NORD ET DE LA DOUANE.
CHECS de Banque sur New-York et Philadelphie, à vendre en sommes convenables aux acheteurs. Aussi, à 30, 60 et 90 jours de date; lettres de change sur New-York; 1,000 doublons espagnols; $7,000 en notes de la Trésorerie; $16,000 en billets de la Banque des Etats-Unis. A vendre par A. S. BARKER, 29 août 63 1/2, Commune.

TRAITES sur New York à vendre par SCHMIDT & Co, 88, rue Bienville.

MAIS—1200 boisseaux reçus par le steamboat Empress, à vendre par ABRAHAM TRIER, 29 at 34, rue Gravier.

SUCRE DE LA HAVANE.—80 caisses sucre blanc de la Havane dernièrement reçues à vendre par J. ALBERT, 28 at 26, St. Louis.

TRAITES sur New-York, à vendre par GEO. & CH. URQUHART, 29 at—3

ALCOOL—5 bariques en magasin, à vendre par G. N. MARISON, 11, Canal. 28 at

BOIS de Teinture—30 barils, à vendre par G. N. MARISON, 11, Camp. 28 at

RACINE de Salsepareille—30 livres, à vendre par G. N. MORISON, 11 Camp. 28 at

CONFITURES à vendre par J. M. CABALLERO, 29 at 32, Vieille Levée.

PORC MESS—100 barils à vendre par JOSEPH LANDIS & Co. 28 at

PORC PRIME—100 barils à vendre par JOSEPH LANDIS & Co. 28 at

TRAITES sur la Havane à vendre par BARELLI & Co, 61 Commune. 28 at

MELASSE—25 barils à vendre par G. BEDFORD & BECK, 24, Douane.

SUCRE—240 barils de sucre raffiné, en pains de qualité assortie, à vendre par G. BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane. 28 at

CHAUX—1500 Barils pierres à chaux de Thomaston, à vendre par G. BEDFORD & BECK, 28 août 24, rue de la Douane.

CIMENT et Plâtre de Paris, constamment en mains, à vendre par G. BEDFORD & BECK, 28 at 24, rue de la Douane.

BRIQUES à feu anglaises, de Baltimore et de New-York, à vendre par G. BEDFORD & BECK, 28 août 24, rue de la Douane.

ACIER de Naylor et Co., constamment en mains, à vendre par WOOD & SIMMONS, 90 rue des Magasins. 28 at

BEURRE de l'Ouest—50 barillets à vendre par CONVERSE & Co. 55, Nlle. Levée. 27 août

PATATES Irlandaises en sacs, à vendre par CONVERSE & Co. 55, Nlle. Levée. 27 août

SEL fin et commun, à vendre par CONVERSE & Co. 55, Nlle. Levée. 27 at

LAINE DU MEXIQUE—400 balles à vendre par J. W. ZACHARIE & Co. 27 août

SOUFRE—30 caisses de soufre en bâtons, à vendre par J. W. ZACHARIE & Co. 27 at

VIN MUSCAT—150 caisses, à vendre par J. W. ZACHARIE & Co. 27 at

CHANVRE DE SISAL—100 balles à vendre par J. W. ZACHARIE & Co. 27 at

SUCRE brut de la Havane.—40 caisses à vendre par J. W. ZACHARIE & Co. 27 at

POIS—150 boisseaux en magasin et à vendre par ABRAHAM TRIER, 34, Gravier. 27 at

SACS de pitre—40 balles à vendre par BARELLI & Co. 28 at

SAVON—200 caisses no. 1 de Goulds, à vendre par BARELLI & Co. 25

TRAITES sur New-York à vue, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, Gravier. 25 at

PORC—50 barils porc clair; 150 do de mess, à vendre par MAHARD & BROTHER, 36 N. Levée. 25 at

PORC—50 barils prime et têtes, à vendre par P. A. GIRAUD, 6 Nelle Levée. 25 at

BEURRE—50 barillets beurre de l'ouest à vendre par P. A. GIRAUD, 6 Nelle Levée. 25 at

TRAITES sur New York, à vendre par SHMIDT & Co. 88 Bienville. 22 at

CHANGE sur France, à vendre par A. ST. GEORGES. 22 août

SAINDOUX en feuilles—100 barils à vendre par CONVERSE & Co, 55 N. Levée. 22 at

PLOMB de chasse—200 sacs assortis, à vendre par CONVERSE & Co, 55 N. Levée. 22 at

100 sacs café Havane et Rio, à vendre par CONVERSE & Co, 55 N. Levée. 22 at

SUCRE—75 boucauts sucre de la Nelle Orléans, à vendre par CONVERSE & Co, 55 N. Levée. 22 at

PLOMB en barre—2000 livres, à vendre par CONVERSE & Co, 55 Nelle Levée.

CONVERSE & Co., négociants commissionnaires et grocers, 55, rue de la Nelle Levée. 22 at

DOUBLONS mexicains, à vendre par KOHN DARON & Co, 29, Bienville. 22 at

CIGARES de la Havane. — 100 milliers d'excellente qualité, des marques Canones et autres, à vendre par J. W. ZACHARIE & Co. 27 at

CHAPEAUX DE PAILLE—500 douzaines chapeaux de Campêche, en balles de 10 douzaines, à vendre par J. W. ZACHARIE & Co. 27 at

CIGARES de Campêche.—500 milliers en caisses, demi et quarts, à vendre par J. W. ZACHARIE & Co. 27 at

POMMES de Terre, lard, vache, farine fraiche superfine à vendre par CONVERSE & Co. 27 at 55, Nlle. Levée.

CAFÉ DE LA HAVANE—400 sacs de première qualité, en magasin et à vendre par ABRAHAM TRIER, 27 août 34, rue Gravier.

CIGARES DE LA HAVANE—300 milliers de différentes qualités, en magasin et à vendre par ABRAHAM TRIER, 34, Gravier. 27 at

FARINE—40 barils à vendre par J. U. LAVILLEBEUVRE, Encoig. Magasins et Commune. 27 at

SAINDOUX—500 barillets excellente graisse, à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co., 27 at 36, rue Poydras.

PORC—100 barils M. O. à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co. 27 at 36, rue Poydras.

WHISKEY—200 barils rectifiés à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co. 27 at 36, Poydras.

BEURRE—74 fréquins beurre de l'Ouest, à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co. 27 at 36, rue Poydras.

LANGUES DE BŒUF—4 demi barils langues en saumure, à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co. 27 at 36, rue Poydras.

PECHES SECHES—Quelques barils en bon état, à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co. 26 at 36, rue Poydras.

VIN de Ténériffe, marqué L. P., en demi, quarts et sixièmes de pipes, à vendre par J. W. ZACHARIE & Co. 27 at

TOILE A DRAPS, écrue, de quatre quarts, du pays—100 balles à vendre par J. W. ZACHARIE & Co. 27 at

PIPES à demeure—10 grandes pipes bonnes à être placées à demeure, en bon état et à vendre par WALTON & COCKAYNE, 26 août 98 & 99 Nlle.-Levée.

POUR ALEXANDRIE, Rivière Rouge et tous les ports intermédiaires—Le bateau à vapeur CHOUMHMA, partira mardi, à 8 h. a. m. de l'a. p. m. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en tête de la rue Bienville ou à PETER LAIDLAW, 29 août 41, rue du Camp.

POUR ST.-LOUIS, Mill's Point, Memphis, Montgomery Point et tous les ports intermédiaires.—Le bateau à vapeur EMPRESS, tirant peu d'eau, capitaine Ecton, partira positivement dimanche, 30 du courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage s'adresser à bord au bout de la rue Poydras ou à R. T. LAWRENCE, 26 août 36, Nelle-Levée.

POUR PASCAGOULA, Biloxi, Mississippi City, Baie St. Louis et Pascagoula.—Le superbe steam-boat ECHO, capitaine Walker, partira du lac à l'extrémité du rail road, samedi 29 du courant, après l'arrivée des chars de 7 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à CONVERSE & Co, 55, Nlle. Levée. 27 août

POUR ST. LOUIS.—Le steamer MADISON, capitaine Freeland, ayant une partie de sa cargaison arrêtée sera sous peu expédié pour le port ci-dessus et ceux intermédiaires. Pour fret et passage ayant de belles chambres, s'adresser à bord ou à CHARLES DOANE, 60 Poydras. 26 août

POUR ST. LOUIS.—Le steamer GENERAL PRATTE, capitaine Caseys, ayant une partie de sa cargaison engagée et étant à bord, partira sous peu pour le port ci-dessus et les ports intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à CHARLES DOANE, 60, rue Poydras. 29 août

Pour St. Louis, Alton, Mills Point Randolphe, Memphis, Columbus, Princeton et Providence.
Le superbe et bon marcheur steamer AUGUSTA, capt. J. Ashly, ayant la plus grande partie de son chargement arrêté et à bord, sera immédiatement expédié pour les ports ci-dessus. Pour fret et passage, s'adresser à bord vis-à-vis la rue Poydras ou à JOHN A. MERITT, 53, rue du Camp. 18 août

ARRANGEMENTS POUR L'ÉTÉ.
*Pour tous les ports du Lac.*
LE steamer bon marcheur et tirant peu d'eau ECHO, capitaine C. Walker, partira du lac de la Nouvelle-Orléans tous les Samedis, à 6 heures P. M. pour la Baie St. Louis, la Passe Christiane, Mississipi City, Biloxi et Pascagoula; retournera le Dimanche, touchant à toutes ces places ci-dessus et arrivera au lac, à l'extrémité du chemin de fer, le Lundi matin. Il quittera la Nouvelle-Orléans pour Mobile tous les Samedis à 6 heures P. M. et à tous les ports intermédiaires. Il en retournant il partira de la Mobile le Vendredi, et passant chaque fois par la grande passe et évitant ainsi le courant du golfe.
L'Echo naviguera comme packet régulier, partant de la Nouvelle-Orléans pour Mobile chaque Mardi et prendra du fret.
Ce steamer réunit tout confortable possible pour les passagers et aucun engagement ne se cèdent à aucun des autres bateaux du Lac. 16 juil

## PORTS D'EUROPE

POUR BORDEAUX—La barque UNION, capitaine Ryan, ayant une partie de sa cargaison engagée partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à JOHN T. LAGUERENNE & Co. 26 at 37, rue Tchoupitoulas.

POUR LIVERPOOL.—Le trois mâts NONANTUM, capitaine Harrisburg est en chargement à la presse à coton d'Orléans; il partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à GEO. GREEN & BRO., 25 Camp. 21 at

POUR BORDEAUX—Passage seulement—Le navire américain ELEANOR, capitaine Pemberton partira pour cette destination du 1er. au 5 du mois prochain. S'adresser au capitaine à bord, ou à BOUTIN, GALLY & Co. 16 août

POUR LE HAVRE.
Le trois mâts JACOB, capitaine Pennell partira sous peu; il peut prendre des passagers. S'adresser à G. BEDFORD & BECK, 13 août 24, rue de la Douane.

## CABOTAGE.

POUR MATAMOROS [Premier départ.]
La goëlette EMBLEM, capt. Putnam Kenney, est prête à recevoir un chargement pour le port sus dit. Elle a de beaux emménagements. Pour fret ou passage, s'adresser à John Bellow, no. 107, Vieille Levée. 29 août—3 pe 60 JOHN BELLOW.

POUR LA HAVANE.—Le beau brick espagnol R. GRONING, partira positivement dimanche 30 du courant. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine Lynden à bord vis à vis les magasins rouges ou à R. GRONING & Co. 26 at

POUR PHILADELPHIE—Pour succéder au Washington.—Le navire paquebot bon voilier ARCHER, capitaine O. Marsten, sera immédiatement expédié. Pour fret et passage ayant de belles chambres, s'adresser à bord au quai de la rue St. Joseph ou à JAMES D. DENEGRE, 16 Douane. 26 at

POUR BOSTON.
La belle goëlette SIGNAL, capt. Young, du port de 110 tonneaux est maintenant à son 1er voyage sera immédiatement expédié pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, ayant de très belles chambres, s'adresser à bord ou à JOHN A. MERRITT, 53, rue du Camp.

LIGNE ENTRE LA LOUISIANE ET NEW-YORK.
DIMANCHE, 30 août—Le superbe paquebot YAZOO, capitaine Kiserburg, partira positivement comme il est dit ci-dessus. Pour passage à la chambre ou à l'entrepont, s'adresser à bord ou à 29 août G. BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane.

POUR BALTIMORE—Le brick bon voilier PULASKI, capitaine Fowler, ayant les trois quarts de son chargement engagés, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 27 août 24, rue de la Douane.

POUR PHILADELPHIE—Pour partir samedi 29 du courant—Le beau brick paquebot WASHINGTON, capitaine Batford, ayant une très grande partie de son chargement arrêté et à son bord, sera positivement expédié comme il est dit ci-dessus. Pour balance du fret et passage, s'adresser au capitaine à bord ou à JAMES D. DENEGRE, 16, rue de la Douane. 26 août

POUR NEW YORK—Le navire paquebot A. LOUISA, capitaine Mulford, ayant une partie de son fret engagée, partira pour le port ci-dessus le 30 du courant. Pour balance du fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord vis à vis la marche aux légumes ou à STETSON & AVERY, 88 Gravier. 22 at

POUR LA HAVANE—Le brick bon voilier RANDOLPH, capt. Groning, ayant les deux tiers de son chargement engagés partira sous peu. Pour balance de fret ou passage ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine, à bord, en face des magasins rouges, ou à R. GRONING & Co. 22 at

POUR MATAMOROS.—Le Navire—La goëlette paquet PUTNAM, capitaine Kenney, est maintenant prête à recevoir le fret pour le port ci-dessus. Ce navire a de beaux emménagements. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au capitaine ou à JOHN BELLOW, 107, rue de la Levée. 17 août

POUR LA HAVANE—Le beau brick espagnol bon voilier FELIPE, capitaine F. Belly, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira positivement pour le dit port. Pour la balance du fret ou passage s'adresser à FRANCISCO TIO, 15 août—15 56, rue Ste. Anne.

FRET POUR NEW-YORK.
60 tonneaux de fret en saumon seront pris en chargement par le soussigné en s'adressant immédiatement à SAML. BELL, 60, rue des Magasins. 14 août

POUR BALTIMORE—Le brick JULIA & HELEN, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Wade sera immédiatement expédié. Pour fret de 150 tonneaux de [illegible] s'adresser à bord vis à vis les batteaux du triangle ou à G. BEDFORD & BECK, 24 Douane. 9 août

## A VENDRE OU A FRETER

A FRETER—La goëlette bon voilier SIGNAL capt. Young, prendra du fret pour les Indes Occidentales ou un port quelconque du Nord. Elle peut porter 900 barils de farine. S'adresser à JOHN A. MERRITT, 53, rue du Camp. 10 août

ON a besoin d'un bâtiment du port de cinq ou six cents balles de coton pour aller dans un port des Indes Occidentales. S'adresser à ROBERT & Cie. 47, rue Bienville. 9 juil.

MAISON de Résidence à louer—Une belle maison à 2 étages située No. 291, rue du Camp, près la rue Delord, avec citerne, hydrans et tout ce qui est convenable pour une famille. On pourra entrer immédiatement en possession, s'adresser à CONVERSE & Co. 55, Nlle. Levée. 27 août

A LOUER—Le beau Magasin rue Chartres, occupé par Messieurs Hart, Labatt & Co., dont le bail expire le premier novembre prochain. S'adresser à J & L. GARNIER. 26 août

A LOUER.
Une Maison de trois appartements, rue d'Espagne entre Moreau et Casa Calvo.
Une Maison de deux appartements, rue des Grands Hommes, près celle d'Enghein.
Une Maison de deux appartemens, rue d'Enghein, près celle des Grands Hommes.
Un appartement encoignure Ste. Anne et Claiborne.
Un do rue Claiborne, près celle Ste. Anne.
Une Maison rue Claiborne, entre Ste. Anne et Dumaine.
Toutes ces maisons sont neuves et construites en briques. La possession peut en être donnée de suite. Les conditions seront très libérales. S'adresser rue de Chartres, No. 122. 19 août

A LOUER—Une maison en briques à deux étages située dans la rue St.-Louis, vis-à-vis le salon des Bains de la Bourse St.-Louis. Cette maison est très convenable pour un café ou un restaurant: s'adresser à J. CHALARON, 31 Bienville. 19 at

A LOUER.—Le magasin en briques à trois étages, No. 38 rue Gravier. S'adresser à 11 août PETERS & MILLARD, 34, Vieille Levée.

$25 DE RECOMPENSE.
SERONT donnés à quiconque arrêtera le nègre BAZILE, et le remettra au soussigné; il est parti de dessus l'habitation de M. L. T. Beauregard, Paroisse St. Bernard, depuis le 3 juillet, il était habillé d'une chemise de ginga, pantalon de toile et gilet de cotonnade bleue; il est âgé de 22 ans, taille 5 pieds 2 pouces, très intelligent, il a été vu plusieurs fois aux environs de la Nouvelle Orléans et cherchant à s'employer à bord des batimens.
FAUCHIER,
28 at—6 encanteur, passage de la Bourse.

On a trouvé un Chien gros d'une couleur noire; on prie le propriétaire à qui il appartient de le venir prendre rue des Magasins, encoignure Julie, No. 88. 24 at

A été volée le 18 du présent mois, à la Baie St. Louis, Etat du Mississipi, le sloop balandre, STRANGER, mesurant 4 tonneaux et appartenant à Jean Asbury. On soupçonne qu'elle aura été volée par 3 personnes, l'une se nomme Lin Ruscavichi, on ne connait pas le nom des deux autres, mais sont Napolitains de naissance.
24 août—3 JEAN ALRANI.

GRAINES FRAICHES DE JARDIN DE QUALITE SUPERIEURE.—Le soussigné vient de recevoir par le trois mâts Archer, de Philadelphie, un assortiment considérable de graines de jardin garanties de la récolte de 1840. Il a également à bord du Louisville, attendu de New York, la semaine prochaine, 20 barils de 2 caisses de toute sorte de graine pour l'ensemencement d'automne; et de plus il a pris des engagements avec les jardiniers les plus connus des Etats du Nord pour être régulièrement approvisionné pour la saison. De telle sorte que ses clients peuvent être assurés que leurs ordres quelqu'ils soient seront remplis avec la plus grande ponctualité, aux prix de New York. WM. DINN.
24 août 17, Commune.

LE *Wareham Iron Company* a nommé le soussigné agent pour la vente de ses produits à la Nouvelle Orléans et il en a même d'offrir constamment un approvisionnement de fer de Suède et de clous coupés assortis pour le marché de la Nouvelle Orléans.
WM. HENRY FULLER,
24 août—6m 42, rue Poydras.

ANDREWS & BROTHERS,
NEGOCIANTS COMMISSIONNAIRES,
A LA NOUVELLE-ORLEANS,
Rue du Camp No. 56

CHAUX—2000 barils de chaux de Thomaston bien conditionnés, à 9 escalins le baril, par quantités à la convenance des acheteurs.
S'adresser rue Victoire 26e. maison au-dessous de la rail road Pontchartrain, ou à P. ROTCHFORD, 4 août—6m. No. 27, Nouvelle-Levée.

PORC—150 barils porc mess, à vendre par E F. JENKINS, 5 at enc. Poydras et Magasins.

SEL gros et fin de Liverpool, reçu par le navire Shaw, à vendre en lots convenables aux acheteurs, s'adresser à ALEX. PARK, 91, Commune. 5 août

BOTTES, souliers et brodequins—50 caisses reçues par la barque Adario, à vendre par R. G. HOBBS, 12 Douane. 5 at

CAFÉ de la Havane—200 sacs 1re qualité, reçus par le brick Ajax et 150 sacs en magasin à vendre par ABRAHAM TRIER, 34 Gravier.

CIGARES DE LA HAVANE.—24 caisses cigares bruns de 20 dos. blancs en magasin et à vendre par R. GRONING & Co.

FARINE superfine fraiche et récemment inspectée à vendre par CONVERSE & Co 55 Nelle Levée.

WHISKEY—100 barils whiskey fin 100, pour être un envoi, à vendre par CONVERSE & Co. 55 Nelle Levée. 26 at

ON demande à acheter un bon cheval pour un dray. S'adresser à CONVERSE & Co, 55 Nelle Levée.

## VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & DE FERIET.
IL sera vendu lundi prochain, 30 du courant, à une heure de l'après midi, en face de leur magasin d'encan, Une jolie barouche, avec des harnais pour un seul cheval, en parfait état de réparation et nouvellement peinte. Aussi—Divers objets d'ameublement.
Conditions à la vente.
26 at—3

PAR A. L. FERNET.
Tilbury, Cheval, &c.
IL sera vendu samedi prochain, 29 du courant, à une heure, à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, un joli tilbury avec harnais et un cheval bien trottant.
Conditions à la vente. 27 août

PAR HEWLETT & CÉNAS.
Vente de syndic.
IL sera vendu mercredi 30 septembre prochain, à midi, à l'Arcade de la Bourse, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, en date du 11 août 1840, et sous la direction du syndic, les esclaves ci-après abandonnés par G. W. Pritchard à ses créanciers et aux créanciers de G. W. Pritchard & Cie.
La négresse Tilla, âgée d'environ 25ans, cuisinière.
Lucky, âgée d'environ 19 ans, domestique de maison.
Titres seulement garantis.
Conditions: 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction du syndic et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. 29 août—17,300,30 sept.

PAR A. L. FERNET.
IL sera vendu Samedi prochain, 29 du courant, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, pour compte de qui il appartiendra, savoir:
JACK, âgé de 17 à 18 ans, fort et intelligent, il a été aux lois pas ca vin, dans le courant du mois dernier. Autrement il est entièrement garanti des vices et maladies prescrits par la loi.
Conditions—6 et 12 mois en billets endossés à satisfaction et avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Actes de vente pardevant H. Davis, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 26 août—4

PAR A. L. FERNET.
Succession de Panda Pras.
EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves de la Nouvelle Orléans, en date du 21 août 1840, il sera vendu mercredi, le 2 septembre prochain, rue Jefferson, No. 23, les effets mobiliers appartenant au défunt, 3 sacs de Cognac, &c.
Conditions: Comptant. 22 août—3on10j

PAR FERNANDEZ & WHITING.
Samuel N. Hite contre ses créanciers.
L'HOTEL DES PLANTEURS A L'ENCAN.
IL sera vendu Samedi, 12 septembre prochain, à midi, à l'Arcade Banks, rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, en date du 6 août 1840 et sous la direction de Henry H. Furman syndic des créanciers de Samuel Nelson Hite.
Un lot de terre situé au faubourg Ste. Marie, maintenant 1ème municipalité de cette ville, entre les rues du Camp et Magasins, ayant 60 pieds (mesure française) de face sur la rue du Canal, sur 90 pieds (mesure française) de profondeur, faisant partie du lot No. 5, borné des deux côtés par les lots No. 6, et de l'autre par le lot No. 4, de la même manière qu'il se [illegible] le lot No. 5, avec les bâtisses et améliorations qui y sont construites, consistant principalement en une maison en briques, élevée de quatre étages, appelée l'Hôtel des Planteurs.
Conditions—L'acquéreur assumera le paiement à la corporation de la Nouvelle Orléans d'une somme de $4,100 avec les intérêts annuels à 6 pr. ct. du 1er. octobre 1840, et payables par quarts à dater de ce dernier jour. Il assumera aussi le paiement des intérêts annuels et perpétuels dus aux représentans de Simon Laignel qui sont de [illegible] pour cent par an, et montant à $2,800 du 26 mai 1840 au 26 mai 1841; le paiement à 6 pr. ct. sur $2,000 comptant; $21,125 payable le 6 novembre 1840, $22,400 payables le 6 novembre 1841, et la balance de l'achat à un crédit en billets endossés à satisfaction du syndic et assurés par hypothèque spéciale.
Aussi—Un esclave nommé César, âgé d'environ 35 ans. Conditions—Comptant.
Les actes de vente se passeront pardevant Wm. Y. Lewis, Esqr. not. pub. aux frais des acquéreurs. 8 août—3 sept.

PAR J. B. BLACHE.
EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District, pour le premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, en date du 3 juillet 1840, il sera vendu le vendredi 11 septembre prochain, à midi, dans la Salle des Bains de la Bourse St. Louis, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, les esclaves suivants abandonnés à ses créanciers, par Charles Trémoulet, savoir:
AGNES, âgée de 44 ans, bonne cuisinière et blanchisseuse.
MARIA, âgée de 31 ans, parfaite blanchisseuse et domestique de maison, avec sa fille Aline, âgée de 15 mois.
MARY, âgée de 19 ans, couturière et bonne domestique.
JOSEPHINE, âgée de 30 ans, parfaite blanchisseuse, repasseuse et cuisinière, avec ses deux enfans, Betsey, âgée de 7 ans, et Suzanne, âgée de 3 ans.
MARIE, âgée de 28 ans, blanchisseuse et cuisinière.
ANNETTE, âgée de 17 ans, marchande, bon sujet.
FRANÇOISE, âgée de 24 ans, blanchisseuse et sa fille Rosalie, âgée de 4 ans.
Conditions—Un quart comptant et la balance à six et douze mois de crédit, en billets tirés et endossés à la satisfaction du syndic, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les billets qui ne seront pas payés à l'échéance porteront intérêt à raison de dix pour cent par an, mais ce comme clause pénale seulement. Les esclaves ne seront livrés que lorsque les conditions de la vente auront été remplies. Les actes de vente seront passés pardevant Mr. W. Y. Lewis, notaire public, aux frais des acquéreurs.
8 août—4, 1 ps.

PAR P. E. TRICOU.
EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District du premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, en date du 3 juillet 1840, il sera vendu mercredi 16 septembre prochain, à midi, dans la Salle des Bains de la Bourse St. Louis, rue St. Louis entre Chartres et Royale, les propriétés suivantes abandonnées par Hypolite Tricou à ses créanciers:
Un Tiers indivis d'une portion de terre située dans la paroisse d'Orléans, sur la rive gauche du Bayou St. Jean et s'étendant vers le lac Pontchartrain; cette portion de terre bornée du côté du lac par les terres appartenant aux héritiers de Louis Allard et à Mr. Guillot, et du côté de la ville par les terres de M. Louis Allard et de Madame Robert, et mesurant 8 arpens de façade sur quarante arpents de profondeur entre lignes parallèles.
Un Tiers indivis d'un lot de terre situé près du chemin du Bayou et faisant face au chemin Milne, et désigné par le numéro treize sur un plan dressé par Louis Bringier, voyer général, et déposé dans l'étude de Théod. Seghers, notaire public. Ce lot mesure 40 pieds de face au chemin Milne et 160 pieds de profondeur mesure américaine.
Un Tiers indivis d'un lot de terre situé sur le chemin du Bayou entre les rues Roman et Derbigny, mesurant 30 pieds 3 pouces de façade sur la route du Bayou, sur 266 pieds de profondeur sur la ligne dans la direction de la rue Roman, et 270 pieds de profondeur sur la rue Derbigny, s'ouvrant sur le derrière de manière à mesurer sur cette ligne 47 pieds.
Deux lots de terre situés au faubourg Washington, désignés par les numéros 12 et 13 de l'islet No. 8, sur un plan dressé par Joseph Pilié [illegible] Barbeau et déposé dans l'étude de Octave de Armas, notaire public; ces deux lots mesurent chacun 31 pieds 11 1/2 pouces de façade à la rue Mazant sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles.
Une moitié indivise d'un îlot de terre situé à Mandeville paroisse St. Tammany, borné par les rues Monroe, Cambronne, Carrollton et Coffee, et mesurant 38 pieds de face aux rues Monroe et Livingston sur 470 pieds de profondeur aux rues Coffee et Cambronne, et désigné par No. 1 sur un plan dressé par A. Depouilly, et déposé dans l'étude de Félix de Armas, notaire public.
Un Tiers indivis d'un lot de terre mesurant 33 pieds de face à la rue Robertson, dans le faubourg Tremé, et 120 pieds de profondeur entre les rues St.-Philippe et Dumaine, avec une maison en briques et cuisine qui sont bâties dessus.
Conditions—6, 12, 18 et 24 mois de crédit en billets consentis et endossés à la satisfaction du syndic, et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement, et intérêt à raison de dix pour cent par an, dans les billets qui ne seront pas payés à leur échéance, mais ceci n'est que comme clause pénale.
Les actes de vente seront passés pardevant Charles Boudousquié, notaire public, aux frais des acquéreurs.
17 at—4—17, 29, 8, 16

Succession de James Burdon, décédé.
ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson.—Cour des Preuves—Samedi, le vingt neuf Août, 1840, il sera, en vertu d'un décret de la Cour des Preuves, de la paroisse de Jefferson, vendu à l'encan à la Bourse de Cité, rue St. Louis, à la Nouvelle-Orléans, l'esclave appartenant à la dite succession et pour l'entière acquittement des dettes,
DAVID, nègre de 20 ans, bon travailleur meulinier.
Conditions de la vente:
1/3 comptant, la balance à six, douze, et dix-huit mois de crédit, en billets par conjoints endossés à la satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les billets devant porter intérêt à raison de dix pour cent l'an à partir de l'échéance jusqu'au parfait paiement en cas que cette clause pénale ne soit pas requise. L'intérêt ne sera dû que si les billets ne sont pas payés à l'échéance.
L'esclave sera aux risques des acquéreurs du moment de l'adjudication mais ne sera livré que lorsque les conditions de la vente auront été remplies.
Actes de vente aux frais des acquéreurs.
28 Juillet, 1840.
(Signé) F. DUGUÉ.
31 juil—4 jps Juge.

BUREAU D'AGENCE.
*Washington City.*
LE soussigné vient d'ouvrir à Washington un bureau d'agence immédiatement en face de la partie ouest de l'édifice où se tient le département de la guerre, à l'effet de poursuivre les réclamations contre le gouvernement général, et autres qui seront devant le Congrès. Il s'attachera particulièrement des réclamations contre le département des affaires à l'égard des Indiens, d'après ses divers traités et de celles de la marine guerre et de la marine. Il soignera les [illegible] des pensions accordées aux vétérans de la révolution, [illegible] et de la veuve et des enfans de ceux qui ont servi le gouvernement ou des individus.
Il portera également toute son attention aux poursuites de réclamations contre le gouvernement mexicain, perdement des commissionnaires nommés d'après le dernier traité.
Une grande expérience acquise par de longues relations d'affaire avec les officiers du gouvernement, lui met à même d'espérer qu'il sera à même de mettre tous ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance.
Les lettres et communications devront être affranchies.
On peut s'adresser, pour des renseignements au major Macomb au colonel J. J. Albert, bureau des ingénieurs topographiques, à Richard S. Coxe, à Washington City ou à Mrs. S. Jones & Co. à la Nlle. Orléans.
27 août—3 ALEXANDER RAY

PASSE CHRISTIANE.
Le Dimanche 30 Août 1840.
GRANDE FETE PUBLIQUE EXTRAORDINAIRE.
Ascension d'un Ballon de 30 pieds de circonférence, [illegible]
LE CELEBRE ABDUL MAZA.
Le même qui a obtenu de si grands succès sur tous les théâtres des Etats-Unis, donnera une représentation de tous les JEUX grecs, chinois et indiens.
La fête sera terminée par l'ascension d'un ballon lumineux avec artifice.
27 at—3

AVIS—Les soussignés viennent de recevoir par le navire Mozart, venant du Havre, les articles suivants:
Indiennes pour la saison.
Mouchoirs de tête en couleur et noirs,
Flanelle blanche superfine,
Mousseline de laine pour robes.
Chaussons de coton écrus et en couleurs,
Bas gris pour femmes.
Galons et lacets de fil,
Mouchoirs batiste 5/8 et 3/8.
Do brodés et à ourlets,
Batiste unie 5/8 et 3/8,
Soie à coudre, noire et en couleurs,
Soieries pour robes, à la dernière mode,
Châles de soie de do
Cols en jaconas, batiste et mousseline, pour dames,
Du de de pour enfans,
Cravattes de soie et fichus.
27 août—3 TOUR & BARRIERE.

NOUVEAU MAGASIN.
AVIS.—La société qui existait sous la raison de Pons et Norwood, étant entièrement dissoute; j'annonce aux Dames de la ville et au public en général, que j'ouvrirai le premier septembre, (rue Conti, entre Chartres et Passage de la Bourse, No. 47,) un magasin où je tiendrai constamment un assortiment d'articles de famille et de nouveautés.
27 août—6 J. NORWOOD.

ASSOCIATION CONSOLIDÉE DES PLANTEURS DE LA LOUISIANE.
Nouvelle Orléans, 4 août 1840.
CETTE Institution fournit des traites sur Londres.
4 août A. BAUDOUIN, caissier.

UN homme de 44 ou 50 ans, qui désirerait aller à la campagne comme institutour dans une famille, et en même temps donner ses soins à un magasin, peut avoir de l'emploi en s'adressant par lettre à la boîte No. 72, bureau de la poste.
Il est inutile de s'offrir si l'on n'est bien recommandé.
22 août—6

## SANGSUES.
REÇU un joli assortiment de Sangsues, à vendre à 12 1/2 et 25 cents la pièce, à l'entrepôt général, vieux Quartier, No. 26, entre les rues Condé et Vieille Levée.
RENAUD PETITBIEN.

VINAIGRE—30 barils, en débarquement et à vendre par J. ALBERT, 14 août—6 26, rue St. Louis.

BEURRE de table nouvellement reçu et à vendre, en coralines à la livre, à l'encoignure Royale et Ursulines. 13 août

LETRAS sobre barcelona à corto plazo y en todas cantidades, las garan J. ROBERT & Co. 10 agosto 28, Calle de Bienville.

VERRES de Vitres de Liverpool, à couronne de 10 sur 14, à vendre par F C GOERGEN & Co. 14 août 63, Chartres, au 1er. étage.

CHAMPAGNE des meilleures marques, à bas prix par F. C. GOERGEN & Co. 14 août 63, Chartres, au 1er. étage.

[illegible] de Kentucky et de [illegible] SAML. BELL, 14 août 50, rue des Magasins.

LE soussigné s'est associé dans ses affaires Mr. Gustave Cruzat de cette ville, et Mr. [illegible] New York; continuera les affaires de la [illegible] sous la raison de Curell, [illegible] & J. [illegible]